



Délibération 2025.02.05

Délibération affichée
et exécutoire le :

13/02/25

Le 11 février 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 février 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Autorisation annuelle de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu le budget de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture du camping ;

A ce titre, un emploi sera créé à temps plein à raison de 35/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ne pouvant excéder 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
DUVOUX Sylviane

